



**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 1625**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification n° 1625 et intitulé *Règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage concernant la plantation et la protection des arbres et les surfaces végétales en cour latérale.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 février à 19 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville. L'objet de cette assemblée est de consulter ce projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage afin de remplacer la section qui concerne la protection des arbres et d'introduire de nouvelles exigences de plantation. Le règlement vise également à ajouter une disposition concernant les surfaces végétales en cour latérale. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Westmount au 4333, Sherbrooke Ouest.
4. Ce projet de règlement ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT à Westmount, le 11 février 2025.

**PUBLIC NOTICE
DRAFT BY-LAW 1625**

To persons concerned by a draft By-law amending the zoning By-law.

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

1. At a sitting held on February 3, 2025, the Council adopted draft modification By-law 1625 entitled *By-law to amend certain provisions of the zoning by-law regarding tree planting, tree protection, and vegetative surfaces in side yards.*
2. A public consultation assembly will be held on February 25 at 7 p.m. in the Council room of City Hall. The purpose of this assembly is to discuss this draft By-law to amend the zoning By-law to replace the section on tree protection and introduce new planting requirements. The By-law also aims to add a provision concerning planted areas in side yards. At this assembly, the chairperson will explain the draft By-law and hear from any individuals or organizations wishing to express their views.



3. The draft By-law is available for consultation at Westmount City Hall, 4333 Sherbrooke West.
4. This draft By-law does not contain any provision specific to a by-law subject to referendum approval.

GIVEN at Westmount, on February 11, 2025.

Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière adjointe de la ville / Assistant City Clerk